



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 80004

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en oeuvre des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan chiffré concernant les personnes ayant commencé à travailler aux âges de 14, 15 et 16 ans et qui ont pu bénéficier du dispositif relatif au départ anticipé à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80004

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11233